

Réunion n°3 : jeudi 25 juin 2020 à 20h30

Réunion à la salle des fêtes.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Loïc Perrier, Déborah Garcia, excusés et de Lionel Melquiond, pouvoir de ce dernier à Christian Colombet.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 4 juin 2020 à l'unanimité (13).

4 points supplémentaires proposés : Devenir du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes, Implantation d'un commerce dans l'ancienne mairie, Limitation tonnage des véhicules passant sur la digue de l'étang et Exercice du droit de préemption.

Accord du conseil municipal pour l'ajout de ce 4 points, à l'unanimité (13).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

Elle est composée de 6 représentants titulaires (6 suppléants) en dehors du Maire, Président de la CCID. Ils doivent tous être contribuables à Chavannes. Les membres sont désignés par la Préfecture parmi une liste proposée par la commune comprenant le double de proposition.

Proposition communale de 12 titulaires et de 12 suppléants. L'accord des non élus sera recueilli avant diffusion à la Préfecture.

Approbation de la liste proposée par le conseil municipal à l'unanimité (13).

Nomination correspondant défense du conseil municipal :

Relais d'information auprès des administrés, entre la commune et le ministère de la Défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires locales, il permet le renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées.

Candidat Stéphane Gonthier ? Approbation du conseil municipal à l'unanimité (13).

Fiscalité 2020 :

Les 3 taux, Taxe Foncière Bâti (TFB) 9.21%, Taxe d'Habitation (TH) 11.53% et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) 45.49%, n'ont pas évolué depuis l'année 2007 soit depuis 13 ans. Le Maire présente un tableau précisant l'évolution des bases et des taux depuis 2001. Ces taux sont plus faibles que les taux moyens de notre strate (500 à 1000 habitants). Il présente l'évolution des bases d'imposition 2020 : Taxe d'Habitation TH (hausse de 1.8%), Taxe Foncière Bâti TFB (hausse de 2.6%) et Taxe Foncière Non Bâti TFNB (hausse de 4.1%). L'évolution est plutôt faible 2.3% globalement (moins de constructions). Une hausse des bases de TH et TFB décidée par l'Etat (inflation) est incluse dans ces chiffres +0.9%. Recettes fiscales supplémentaires attendues : 2.979€ (apport des nouvelles constructions ou des extensions de constructions existantes).

L'effort fiscal (0.760 en 2019) mesure notre effort comparativement aux communes de même taille. Ce taux (bas) est plus souvent constaté dans les communes plus aisées. Il est, de plus en plus, pris en compte pour le niveau des subventions selon le principe « moins d'effort local, moins d'aides ». Le département de la Drôme réduit les aides aux communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.7 de 15%. La capacité d'autofinancement des projets d'investissement n'est pas très élevée. Pour disposer de plus de moyens, les leviers sont multiples : limiter les dépenses, vendre des biens, accroître la fiscalité, emprunter... Le levier emprunt n'est plus utilisable dans cette période du fait de la présence de l'emprunt école.

Il est proposé d'utiliser le levier fiscalité, la Taxe Foncière Bâti, pour augmenter les ressources. Cette taxe ne concerne que les propriétaires. 2 propositions :

- Augmentation de 5%, taux porté à 12.11%, 2.746€ de recettes supplémentaires, soit 10€ pour un foyer ou
- Augmentation de 10%, taux porté à 12.68%, 5.445€ de recettes supplémentaires, soit 20€ pour un foyer.

Le taux de 12.11% ou 12.68% est inférieur au taux moyen de notre strate (13.22%).

Il est proposé de maintenir les taux de TFNB et de TH, et de se prononcer sur une hausse du taux de TFB. Si approbation d'une augmentation, la commune s'engage à ne plus toucher à ces taux jusqu'à la fin du mandat.

A la majorité (9 pour), le conseil municipal décide d'augmenter de 10% le taux de TFB et de le porter à 12.68%. 7 voix se sont portées sur l'augmentation de 5% (aucune sur l'absence d'augmentation).

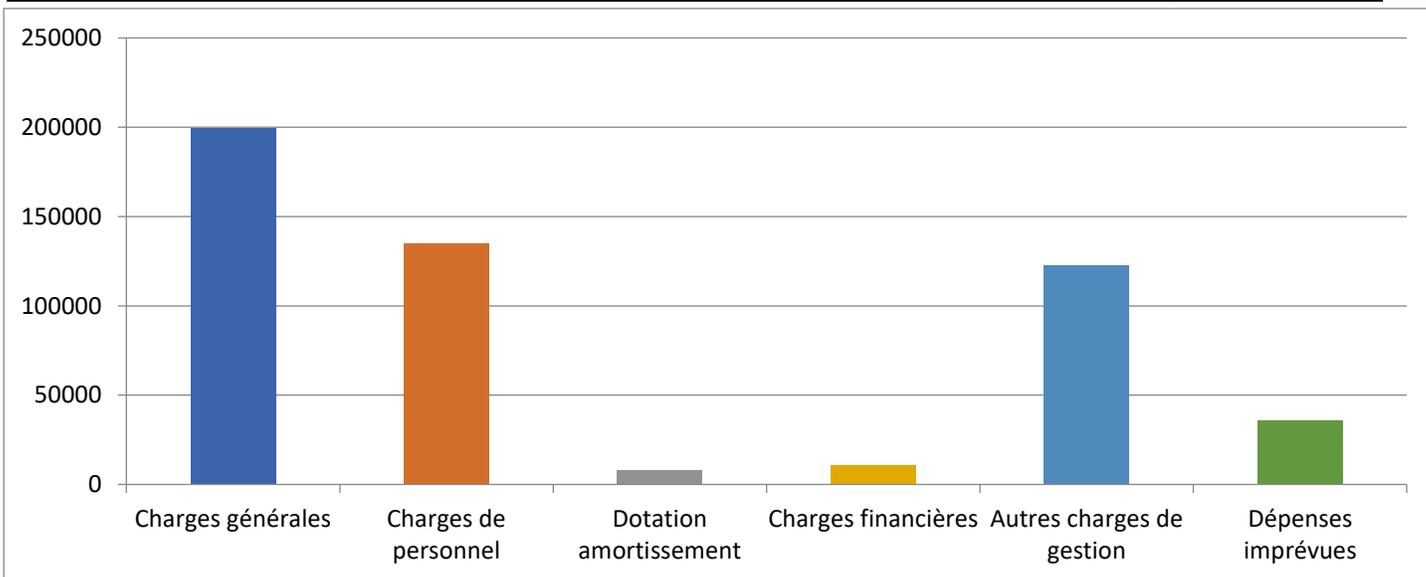
Budget de fonctionnement 2020 :

Présentation du budget préparé lors de la commission finances, du 17 juin.

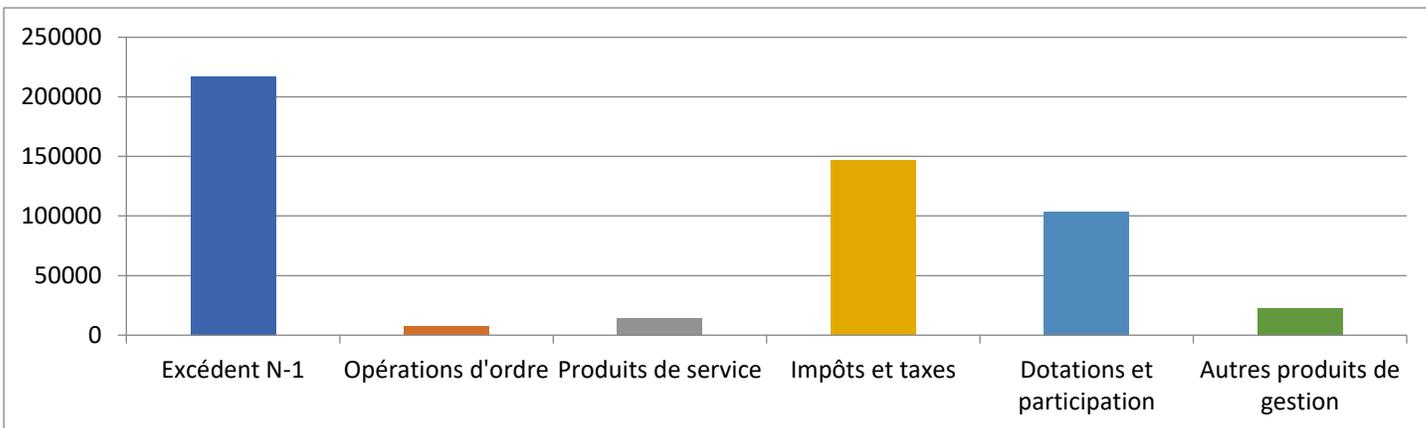
Principales dépenses : énergie et électricité 11.000€, eau et assainissement 4.500€, fournitures scolaires 4.800€, frais entretien bâtiment 9.000€, frais entretien voirie 7.000€, frais de maintenance 5.500€, assurance 5.700€, charges de personnel 135.000€, RPI Bren Marsaz Chavannes 74.000€ (74 enfants, 42% de l'effectif du RPI, baisse de 3 %), Service Départemental d'Incendie et de Secours 9.000€, subventions aux associations 700€, indemnités des élus 29.000€, charges financières 10.420€ (emprunt 2005 atelier communal 50.000€ 15 ans fin en 2020 et emprunt 2015 nouvelle école 625.000€ 30 ans fin en 2045).

Principales recettes : recettes fiscales 131.950€ (hors augmentation taux TFB), allocation compensation Agglo 5.172€, RPI Bren Marsaz Chavannes 27.430€, remboursement budget annexe cantine garderie Marsaz 5.000€, dotation de fonctionnement 39.409€ (petite hausse), dotation solidarité rurale péréquation 13.011€, dotation solidarité rurale cible 8.732€ (1/2 de celle de 2019 ?), taxe pylônes RTE 9.460€, dotation élus locaux 3.033€, agence postale communale 12.000€, loyers, salle des fêtes et divers 22.500€, transfert résultat clôture budget assainissement 2019 15.000€, FCTVA fonctionnement 1.472€.

DEPENSES	
Charges générales	199398,18
Charges de personnel	134984,05
Dotation amortissement	7800,00
Charges financières	10720,00
Autres charges de gestion	122880,00
Dépenses imprévues	35772,53
TOTAL	511554,76



RECETTES	
Excédent N-1	217359,02
Opérations d'ordre	7116,00
Produits de service	14207,00
Impôts et taxes	146582,00
Dotations et participation	103660,74
Autres produits de gestion	22630,00
TOTAL	511554,76



Budget d'investissement 2020 :

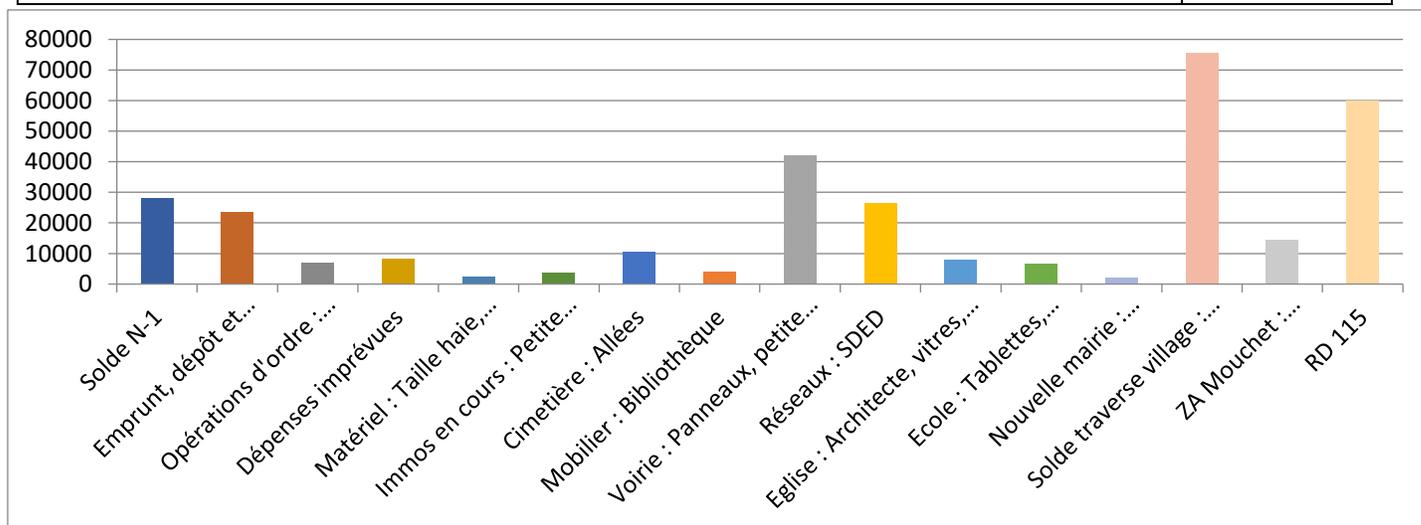
Il comprend principalement la fin des travaux de la traverse de village Nord Sud « rue de l'église » 117.000€, le déplacement de la mairie et de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école 160.125€.

Autres dépenses : En outre, sont programmées les dépenses de renforcement de réseau électrique pour alimenter la parcelle située à l'Est de l'ancienne école 26.369€, l'achat d'un jeu de tablettes pour l'école 6.100€, l'étude de reprise des enduits intérieurs de l'église 6.000€, monuments funéraires 3.000€, des travaux de voirie « campagne » 41.000€, panneaux signalétique 1.200€, mobilier bibliothèque ordinateur 4.000€, cimetièrè réfection allées 10.560€, matériels divers 2.500€, pose tables pique-nique 3.600€, 23.000€ remboursement emprunts.

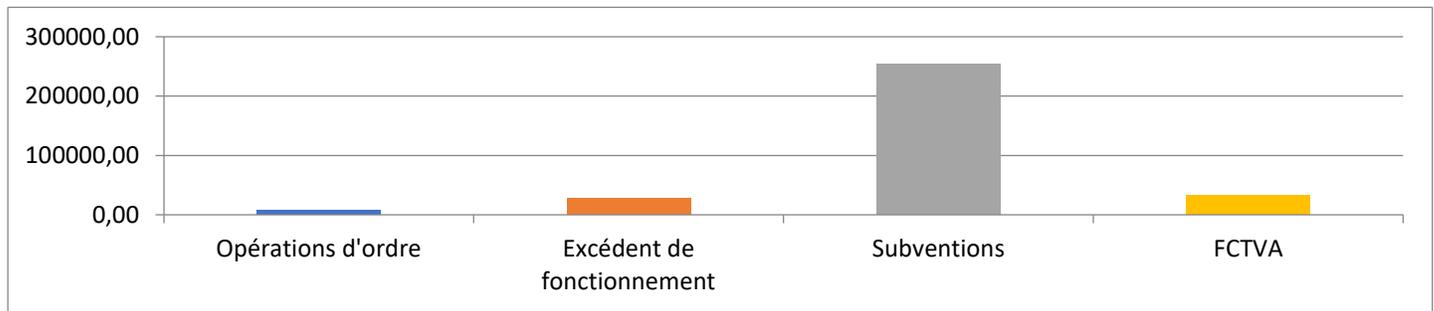
Principales recettes : fonds de concours Agglo 50.000€, Réserve parlementaire RD115A 15.000€, Poste pour agence postale communale 22.964€, autres subventions département 105.252€ (solde traverse village et nouvelle mairie, tables pique-nique), dotation département entretien voirie 10.936€, PVR, subvention DETR Etat nouvelle mairie 26.340€, subvention Région nouvelle Mairie 15.000€, FCTVA 2019 33.395€, Taxe d'Aménagement, subvention Etat 3.000€ tablettes informatiques.

Point sur l'endettement : 2 emprunts non soldés pour financer l'extension et la rénovation de la salle des fêtes et l'atelier communal : 50.000€ empruntés en 2005 remboursement sur 15 ans, dernière année remboursement 2020. Emprunt 2015 Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la nouvelle école 625.000€ sur 30 ans, reste 25.5 ans soit 552.083€. 23.000€ de capital à rembourser actuellement, 20.833€ à partir de 2021.

DEPENSES	
Solde N-1	28217,68
Emprunt, dépôt et cautionnement	23500,00
Opérations d'ordre : Amortissement	7116,00
Dépenses imprévues	8271,35
Matériel : Taille haie, balayeuse	2500,00
Immos en cours : Petite maçonnerie, fixations bancs tables	3600,00
Cimetière : Allées	10560,00
Mobilier : Bibliothèque	4000,00
Voirie : Panneaux, petite route de Mercuriol	42198,00
Réseaux : SDED	26369,50
Eglise : Architecte, vitres, croix croisement	8000,00
Ecole : Tablettes, figurines devanture	6800,00
Nouvelle mairie : Informatique	2000,00
Solde traverse village : RD115A montée de l'église	75635,17
ZA Mouchet : Aménagement accès	14400,00
RD 115	60000,00
TOTAL	323167,70



RECETTES	
Opérations d'ordre	7800,00
Excédent de fonctionnement	28217,68
Subventions	253754,97
FCTVA	33395,05
TOTAL	323167,70



Après présentation du projet de budget et réponses aux questions, le conseil municipal est amené à se prononcer sur :
Attributions de subvention 2020 (liste des bénéficiaires et montant prévu pour chacun), approbation à l'unanimité (13).
Budget de fonctionnement et d'investissement 2020, approbation à l'unanimité (13).

Devenir du Syndicat Intercommunal d'Assainissement SIA Marsaz Chavannes :

Une rencontre va avoir lieu avec Arche Agglo en juillet prochain pour discuter de la possibilité de maintenir le SIA. La compétence Assainissement, de par la loi, est confiée aux communautés d'agglomération. Celle-ci peut subdéléguer la gestion à un syndicat d'assainissement dans la mesure où celui-ci gère l'ensemble des questions d'assainissement, la collecte et le traitement. Son territoire d'exercice doit aussi être complétement intégré à l'Agglo, ce qui est le cas du SIA. Le SIA ne gère pas actuellement les réseaux de collecte. La subdélégation implique la signature d'une convention qui en précise les modalités. L'Agglo abonde le budget du SIA afin qu'il puisse exercer sa mission. Dans la convention, sont précisés les questions de financement du fonctionnement et des investissements. La gestion locale permettra une gestion de proximité moins coûteuse, une qualité du service grâce à une meilleure connaissance des réseaux, pour des équipements récents, écologiques et performants (100% de séparatif EU et EP).

Le conseil municipal valide, à l'unanimité (13), la démarche en cours vis-à-vis de l'Agglo dont l'objectif est le maintien du Syndicat par subdélégation. Le conseil municipal valide à l'unanimité (13), le projet de modification des statuts du SIA pour qu'il étende sa mission à la gestion des réseaux de collecte.

Implantation d'un commerce multi services dans l'ancienne mairie :

Les créateurs souhaitent un bail précaire démarrant le 1^{er} septembre 2020 pour s'achever le 31 mars 2022. Le lieu dénommé « la cabane » proposerait des produits locaux, du terroir, et divers services. Horaires d'ouverture à préciser. Le loyer convenu est de 400€ par mois. L'installation nécessite un rafraîchissement des murs (pris en charge par le locataire), et la création d'un point d'eau dans l'ancien bureau du Maire, le changement de l'évier des toilettes, une mise à niveau du réseau électrique selon les besoins, la pose d'une enseigne, la réfection du passage piéton et l'amélioration de l'accessibilité par l'arrière. Ces derniers travaux seraient à la charge de la commune. Les créateurs envisagent aussi d'utiliser la cour intérieure et demandent la possibilité d'installer quelques tables sous les platanes.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13), pour signature du bail dans les conditions proposées.

Limitation tonnage des véhicules passant sur la digue de l'étang :

Cette digue est constituée de matériaux fragiles et instables. Il est proposé de limiter le tonnage des véhicules passant sur cette route à 10T. L'interdiction concernerait le tronçon : carrefour avec la RD309 Route de Chantemerle les Blés – aire de stationnement du site de l'étang.

Le conseil municipal approuve l'arrêté du Maire à l'unanimité (13).

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant 3 terrains non bâtis au lotissement « les Moissons » ZD218, ZD217, ZD214 et ZD228. Ces terrains sont situés en zone U.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (13), de ne pas exercer son droit de préemption.

2 - Informations :

Conseil d'école du 23 juin : Ordre du jour [Commission cantine garderie le mercredi 1^{er} juillet à 18h30 en mairie de Marsaz](#)

Personnels des écoles, effectifs 2020-2021 (hausse des effectifs qui pourraient laisser présager la nécessité d'une classe de plus sous peu), protocole sanitaire et conditions d'accueil, locaux école de Marsaz, préparation de rentrée (organisation, fournitures scolaires), transports scolaires, piscine, stage de réussite éducative, projet ENIR, bureau des élections, remerciements. Elèves en décrochage scolaire, aide aux devoirs, lien CM2 6^{ème}, intégration des PS, places parking Marsaz.

Urbanisme : Commission urbanisme : [Prochaine commission le mercredi 15 juillet à 19h en mairie de Chavannes](#)

Demande : Permis de Construire PC de M. et Mme Amandine et Benoit Lallier, pour la construction d'une maison, lot n°3, au lotissement « les Moissons ». PC de M. Mickael Rodrigues et Mme Ophélie Garnier pour la construction d'une maison, lot n°2, au lotissement « les Moissons ». PC de M. Patrice Chanal et Mme Sylvaine Vassy pour la construction d'une maison, lot n°12, au lotissement « les Moissons ». PC de M. Louis Caffari et Mme Manon Theobald pour la construction d'une maison, lot n°6, au lotissement « les Moissons ». PC de M. Benoit Blache et de Mme Marie Emilie Laugier, pour la construction d'une maison, lot n°13, au lotissement « les Moissons ». PC de M. Guillaume Berva et de Mme Emilie Gibelin, pour la construction d'une maison, lot n°11, au lotissement « les Moissons ».

Accord :

Divers :

Réalisation du dévoiement du ruisseau de la Croze en cours.

[Réunion commission communication : jeudi 2 juillet à 19h, en mairie de Chavannes.](#)

Rencontre CD26, le vendredi 17 juillet à 14h, en mairie de Chavannes.